

# Comprendre la gestion des déchets ménagers.

---

## Les déchets ménagers

De quoi parle-t-on ?

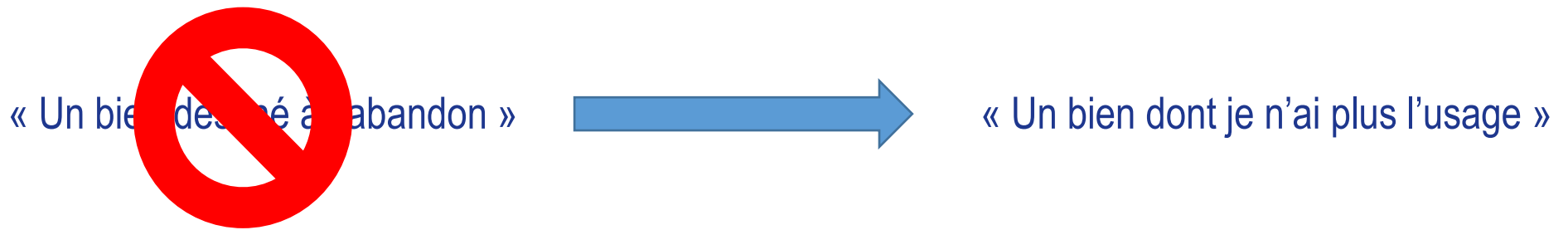
Qui fait quoi ?

Quels enjeux ?

# Les déchets ménagers : de quoi parle-t-on ?

# De quoi parle-t-on ?

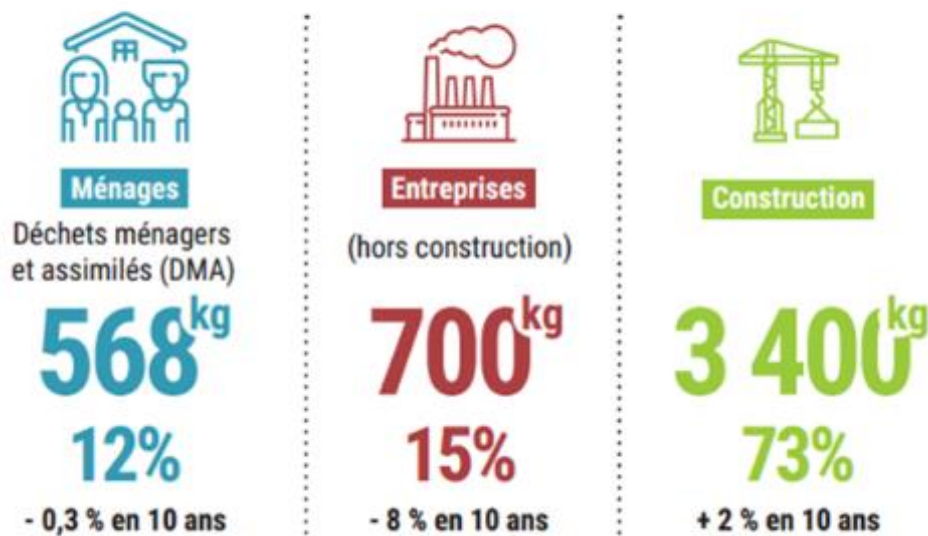
Qu'est-ce qu'un déchet ?



# De quoi parle-t-on ?

**Les ménages** ne sont pas les seuls à produire des déchets. Ils ne représentent que 12 % de la production des déchets en France :

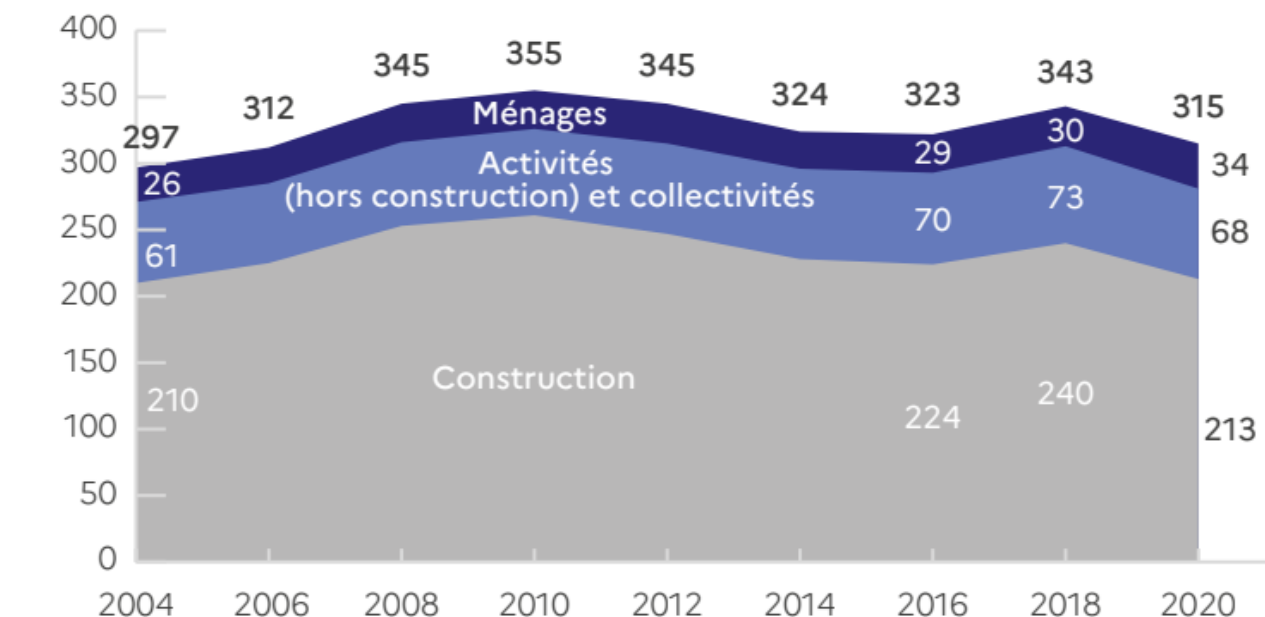
**Les ménages produisent seulement 1/8<sup>e</sup> des déchets de la France.**



Répartition des déchets (kg/hab/an - chiffres 2016)

# De quoi parle-t-on ?

## Évolution de la production de déchets en France (Mt)



- Construction
- Activités (hors construction) et collectivités
- Ménages

**Source:** Eurostat, Déchets générés par catégorie de déchets, dangerosité et activité de la NACE Rév. 2 [env\_wasgen]

# De quoi parle-t-on ?

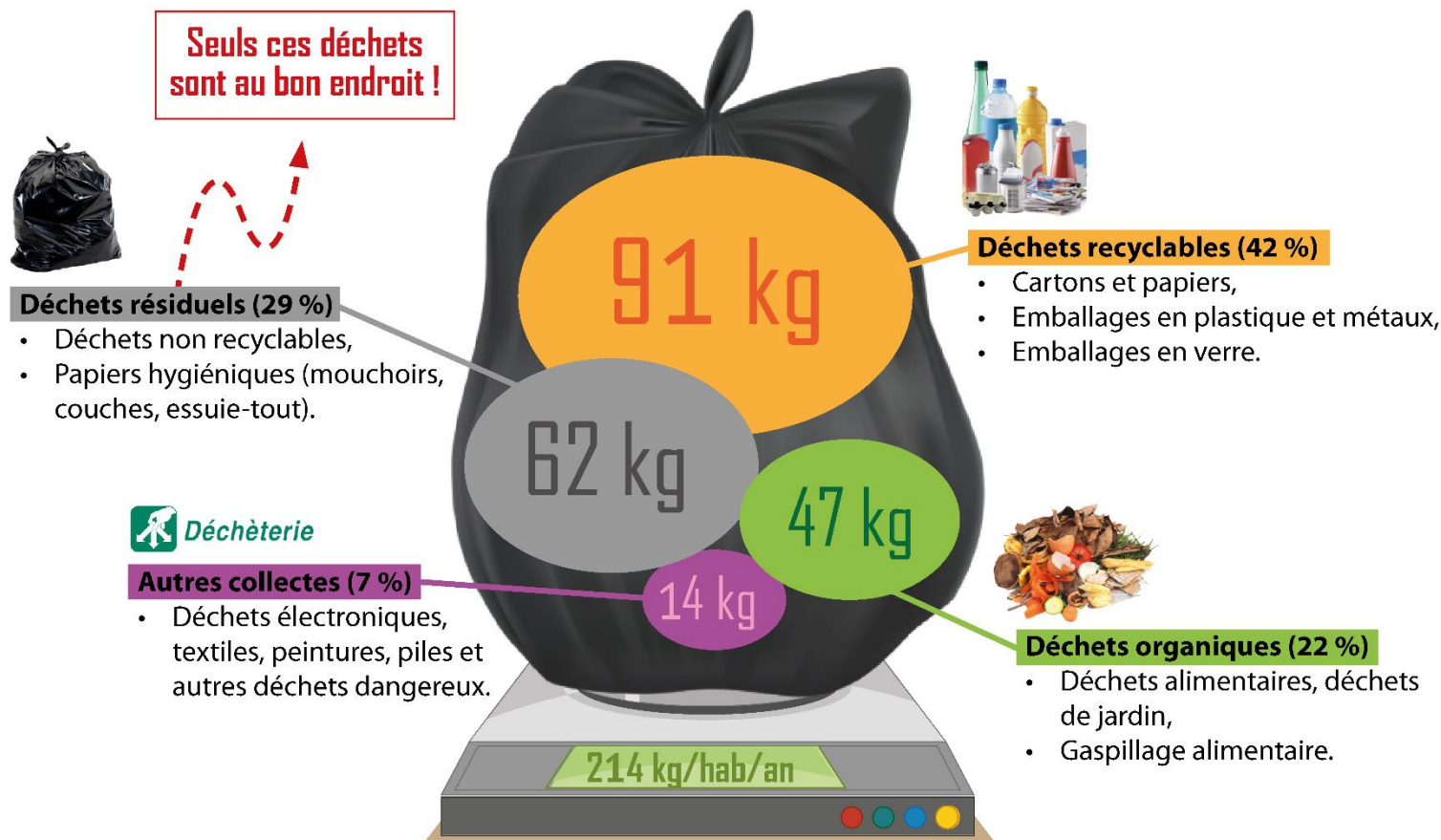
## Les collectivités locales ont la responsabilité des :

- ordures ménagères
  - ✓ collectes séparatives : flacons plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires (bac jaune) / cartons et cartonnettes (bac bleu) / verre (bac vert),
  - ✓ ordures ménagères résiduelles (bac gris).
- déchets collectés en déchèteries
- déchets professionnels assimilés aux déchets ménagers
- déchets ne relevant pas du service public des déchets ménagers
  - ✓ déchets des services municipaux et intercommunaux
  - ✓ déchets d'assainissement



# De quoi parle-t-on ?

## Composition de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles\*



\*Caractérisation MODECOM réalisée sur le territoire du SYTRAD en décembre 2022.



# Les déchets ménagers : qui fait quoi ?

---

# Qui fait quoi ?

## Collecte & traitement des déchets ménagers

- **collecte** => communauté de communes ou communauté d'agglomération, qui peut avoir, en tout ou partie, délégué cette compétence à un syndicat intercommunal.
  - ✓ prestations réalisées en régie et/ou par un prestataire privé.
- **traitement** => SYTRAD « Syndicat de *T*raitement des déchets *A*rdèche *D*rôme » pour les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives hors verre (directement gérées par les verriers).
  - ✓ prestations réalisées par un délégataire privé.



## Planification de la gestion des déchets encadrant l'organisation opérationnelle

- **échelle européenne** : directives.
- **échelle nationale** : plan national de prévention des déchets (2014-2020) qui relève du ministre chargé de l'environnement.
- **échelle régionale** : plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers (2019-2025/2031).

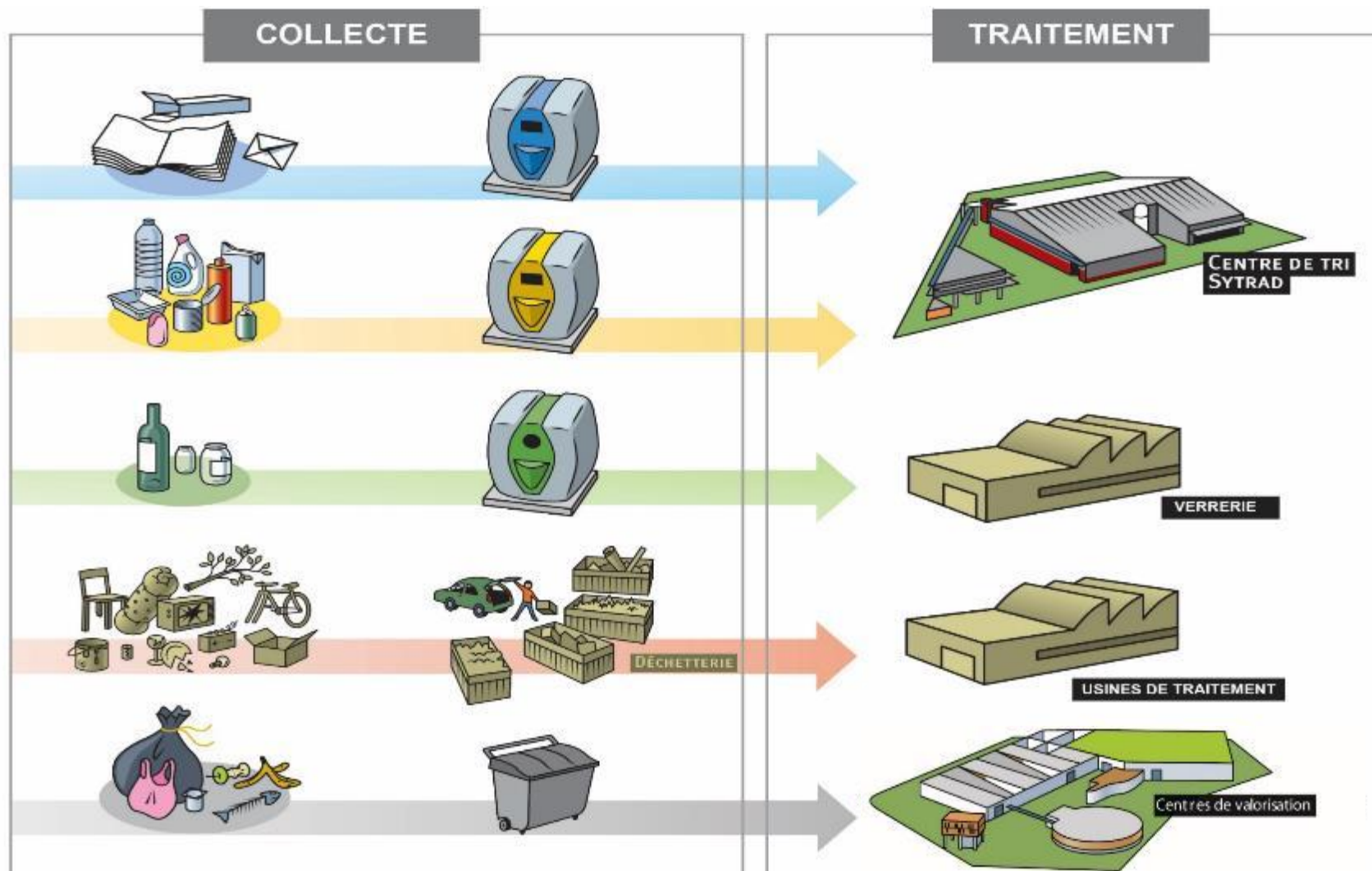
# Qui fait quoi ?

## Le territoire du SYTRAD :

- 12 structures intercommunales membres, 361 communes, plus de 542 800 habitants et 48 délégués titulaires au comité syndical.
- Au service de 70 % de la population drômoise et de 50 % de la population ardéchoise.



# Qui fait quoi ?



# Centre de tri des collectes sélectives



# Focus sur le SYTRAD

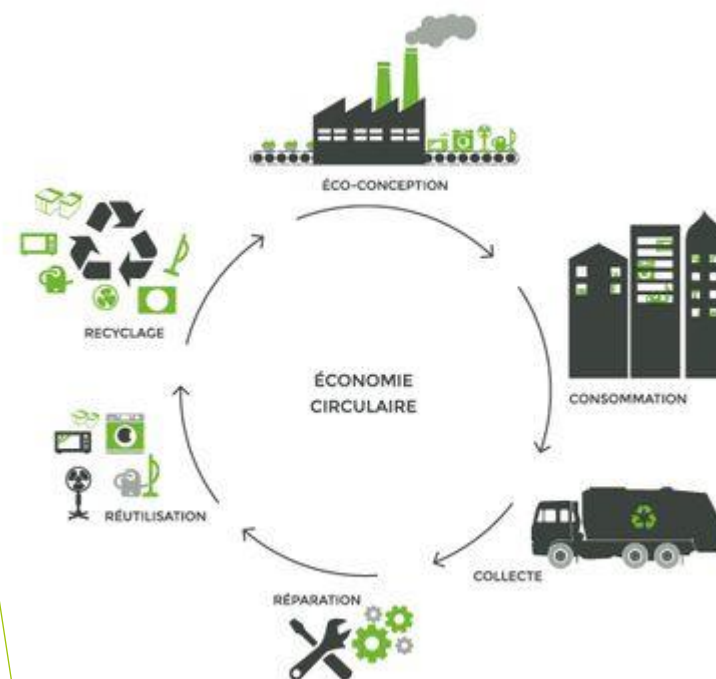
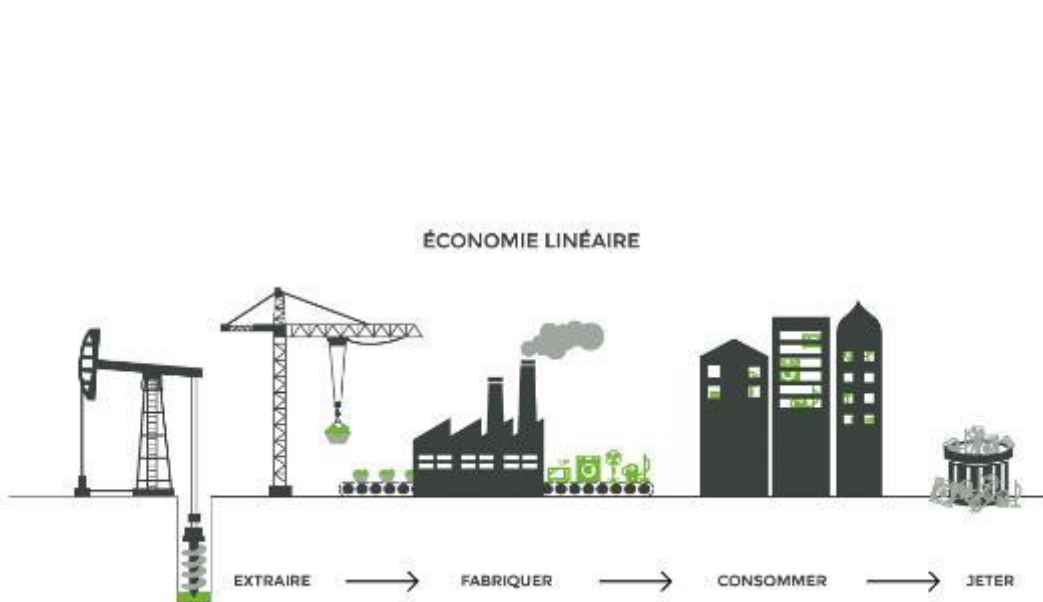


# Les déchets ménagers : quels enjeux ?

---

# Enjeux environnementaux

L'enjeu national est un changement de modèle : **passer de l'économie linéaire**, consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, **à l'économie circulaire**, pour faire de nos déchets une ressource :





# Enjeux réglementaires

Le secteur des déchets se voit assigner de plus en plus d'objectifs législatifs tant pour les ménages que les entreprises avec un même mot d'ordre : **trier mais aussi réduire la quantité de déchets** ! Concrètement, quelques obligations :

- Faire plus de prévention
  - ✓ 2025 : - 50 % de gaspillage alimentaire (par rapport 2015)
  - ✓ 2030 : - 15 % de déchets ménagers (par rapport à 2010)
- Favoriser la réparation, le réemploi, la réutilisation
- Étendre le recyclage
  - ✓ d'ici 2022 : étendre, au niveau national, les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique.
- Développer l'éco-conception
  - ✓ 2025 : tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé.
- Réduire l'enfouissement
  - ✓ 2025 : - 50 % de déchets admis en installations de stockage (par rapport à 2010).



# Enjeux réglementaires et de communication

- Développer le tri en entreprises

- ✓ obligation pour les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre et bois) afin de recycler ces matières -> mesure est encore trop peu appliquée par les entreprises !
- ✓ plus qu'une obligation, cette démarche est un formidable atout pour ces dernières : effets pour l'environnement, création d'emplois dédiés, diminution du volume des déchets grâce au tri, économies financières...



## Enjeux de communication : changer les comportements !



- Une information claire et pertinente est indispensable pour sensibiliser voire persuader. Le SYTRAD la décline sous plusieurs formes : documents écrits & multimédias, site internet réseaux sociaux, visites d'équipements, animations scolaires, communication grand public...
- Mais force est de constater qu'il ne suffit pas d'être bien informé pour modifier automatiquement son comportement dans le sens souhaité. La communication doit donc prendre en compte l'ensemble de ces données.

# Enjeux financiers

**Trois financements** pour la gestion des déchets ménagers :

- les soutiens des éco-organismes qui perçoivent les éco-taxes,
- la vente des matières recyclées,
- la taxe ou la redevance des habitants.

**Le coût des ordures ménagères** résiduelles est celui le plus élevé.

- C'est pour cela que la prévention et le tri des déchets recyclables sont indispensables à une gestion optimale des déchets.

